

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 JUILLET 2023**

**DELIBERATION N°2023.00406**

**LA FOUILLOUSE - GESTION DES EAUX PLUVIALES DU BASSIN VERSANT « JEAN FAURE / PERROTINS / RM 1082 » - APPROBATION DU DOSSIER D'ENQUETES CONJOINTES PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE - SOLlicitation D'UN ARRETE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE TERRAINS PRIVES**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 juillet 2023

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 46

Nombre de pouvoirs : 14

Nombre de voix : 60

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Frédéric DURAND, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,

Mme Françoise BERGER donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,

Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 25 juillet 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20230712-D20230040610

Date de mise en ligne : 25 juillet 2023

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Christian DUCCESCHI donne pouvoir à Mme Frédérique CHAVE,  
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,  
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,  
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. François DRIOL,  
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à M. Jean-Alain BARRIER,  
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Eric BERLIVET, M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA,  
M. Fabrice DUCRET, M. Jérôme GABIAUD, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
M. Bernard LAGET, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 12 JUILLET 2023**

**LA FOUILLOUSE - GESTION DES EAUX PLUVIALES DU BASSIN VERSANT « JEAN FAURE / PERROTINS / RM 1082 » - APPROBATION DU DOSSIER D'ENQUETES CONJOINTES PREALABLE A LA DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE - SOLLICITATION D'UN ARRETE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE TERRAINS PRIVES**

A La Fouillouse, le bassin versant « Jean Faure / Perrotins / RM 1082 » présente des dysfonctionnements dans la gestion des eaux pluviales, ce qui entraîne des débordements et inondations.

Pour répondre au schéma directeur de Saint-Etienne Métropole, une étude préliminaire avec modélisation hydraulique a été réalisée.

Le programme, qui résulte de l'étude préliminaire, prévoit des travaux de réseaux d'eaux pluviales et la création d'un ouvrage de rétention des eaux pluviales (type bassin à ciel ouvert) sur la parcelle AR803.

Cette opération, sous maîtrise d'ouvrage Métropolitaine, nécessite l'acquisition de cette parcelle par Saint-Etienne Métropole et, en parallèle, la réalisation d'investigations préalables sur celle-ci. L'indivision, propriétaire du terrain, en a été informée mais s'est opposée à la vente et à la réalisation des investigations préalables nécessaires (relevé topographique, études de sol, études environnementales...).

Il convient d'engager une procédure de Déclaration d'Utilité Publique afin de constituer un cadre de référence pour les négociations foncières et de procéder à l'expropriation nécessaire en cas d'échec des négociations amiables.

Un dossier d'enquêtes conjointes, préalable à la déclaration d'Utilité Publique (DUP) et parcellaire a été constitué en vue d'obtenir l'arrêté préfectoral déclarant l'utilité publique de l'opération.

En parallèle, un arrêté préfectoral d'autorisation d'occupation temporaire de la parcelle AR803, en lien avec la loi du 29 décembre 1892, sera sollicité en vue de réaliser les investigations préalables.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à solliciter auprès du Préfet de la Loire, l'arrêté d'autorisation d'occupation temporaire de terrains privés.
- approuve le dossier d'enquêtes conjointes préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et parcellaire joint en annexe à la présente délibération,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à solliciter Monsieur le Préfet de la Loire pour l'ouverture des enquêtes préalables à la DUP et parcellaire permettant, à l'issue, le prononcé de la Déclaration d'Utilité Publique et de la cessibilité,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à lancer toutes les démarches utiles dans le cadre de cette procédure.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,  
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH  
4<sup>ème</sup> Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD